



LIVRET ARL et ARC 2025 – volet infos diverses

La Région vous rappelle vos devoirs, SUD vous informe sur vos droits !

Dans ce livret, vous trouverez plein d'infos utiles et actualisées à conserver. 2026 sera une année d'élections professionnelles. S'il y a plusieurs syndicats, c'est parce que nous n'avons pas tous la même vision du travail, de la société ou le même rapport avec notre employeur. A SUD, on travaille nos dossiers, on accompagne des agent.e.s qui sont souvent dans des situations très difficiles (santé, harcèlement, racisme...), et on refuse toute pratique clientéliste ou d'être le porte-parole de notre employeur. Pour SUD, la Région doit améliorer ses pratiques, mieux considérer les agent.e.s notamment dans les lycées et les CREPS, et seuls le rapport de force collectif et la solidarité entre agent.e.s feront bouger les lignes. Pour gagner de meilleures conditions de travail, SUD sait aussi mener des intersyndicales, sans perdre de vue les intérêts des agent.e.s et du service public, ni renier nos valeurs !

Explosion des tarifs de protection sociale complémentaire (PSC) et prévoyance

Vous êtes nombreux.ses à quitter le contrat de PSC et/ou prévoyance de la Région, et dans le meilleur des cas, à réadhérer à votre ancienne mutuelle. Ce sujet a été abordé avec la Présidente de Région lors de la réunion avec les syndicats du 15 décembre 2025. Elle a affiché vouloir préserver la participation Région pour les plus bas salaires, et a entendu les remontées sur la mauvaise qualité de prise en charge actuelle et qui va durer jusqu'en 2028. C'est d'autant plus préoccupant que ce type de contrat va devenir obligatoire. Comme le DGS, SUD craint une nouvelle flambée des tarifs en lien avec la participation obligatoire. Les enseignant.e.s y sont déjà passé.e.s, et vont de mauvaises surprises en mauvaises surprises ! SUD a rappelé que les tarifs de la convention Région sont calculés sur les chiffres de la Région en termes de sinistralité, qui sont mauvais : trop peu de mesures prises pour protéger notre santé face aux risques de cancers dus aux produits utilisés, aux troubles musculosquelettiques aggravés par les gestes répétitifs et l'intensification des tâches, au stress des réorganisations constantes pour combler les absences d'effectifs... sans oublier la faible reconnaissance financière, la surconnexion des encadrant.e.s, ou le manque de prise en compte du vieillissement général...

Il faut étendre la sécurité sociale à 100% !

La sécurité sociale (70%) et les complémentaires (30%). Pour 100€ cotisés, la Sécu rend 96€ de soins avec 4% de frais de gestion, quand les complémentaires rendent 81€ de soins avec 19% de frais (marketing, dividendes, gestion des contrats...) ! Tout en traitant les mêmes dossiers (doublon !). 2.5 millions de français.e.s n'en ont pas de PSC, les contrats sont inégaux, et il n'y a aucune solidarité redistributive dans ce système de marchandisation de notre santé. Une grande sécu (à 100%) ferait économiser 5,4 milliards d'euros par an, et améliorera l'accès général aux soins tout en offrant un mode de décision incluant les citoyens ! C'est pour SUD, la bataille principale à mener, en l'étendant à l'alimentation, au risque climatique... Bien sûr, SUD fera des propositions pour limiter la casse sur la négociation de la PSC, mais continuera surtout de se battre pour une Sécu à 100% qui nous fera gagner du temps et de l'énergie. Vous n'en avez pas marre, vous, de transmettre des devis, de vous transformer en courtier.ère.s pour choisir un contrat, et de dépenser du salaire et de l'argent public pour gaver des grands groupes internationaux capitalistes ?



Des écarts à réduire pour la pause déjeuner

Le 15 décembre, la Présidente a annoncé une **hausse de la valeur faciale des tickets restaurant de 9€ à 10.50 € au 1er juillet 2026 et à 12€ en 2027.** *Sud* a alerté sur l'écart qui se creuse entre ARL et ASG car la Région a décidé d'imposer par délibération régionale du 17 décembre 2025 les tarifs des commensaux qui ne seront donc plus votés en Conseil d'Administration. **Un tiers des lycées va voir le tarif augmenter à 3.7€/repas.** Considérant que les ARL et les ARC ont les plus bas salaires de la collectivité, *Sud* a demandé d'instaurer une participation financière au titre de l'action sociale pour les repas pris à la restauration scolaire, comme c'est le cas pour les personnels qui déjeunent au restaurant administratif de Toulouse. Concernant les tickets restaurant, la délibération régionale sur l'action sociale crée aussi une injustice car elle s'appuie sur l'indice majoré (seuil à 450), qui ne tient pas compte de l'écart de primes, sachant que le GF 4 a été créé pour ne pas rémunérer les ARL au même niveau que les ASG. Enfin, pour les ARL, le nombre de titres restaurant est calculé en fonction du nombre de jours de permanences effectués. La seule avancée, obtenue par *Sud* en 2023, a été de préciser que le calcul prend également en compte les jours de présence lors des fermetures de la restauration scolaire du lycée d'affectation. Cela inclue donc le mercredi pour certains lycées, les samedis, les dimanches et tout autre motif de fermeture (grève, ...). Enfin, *Sud* a dénoncé la différence de traitement entre les agent.e.s en décharge syndicale : quand les ASG ont droit à un ticket restaurant, les ARL ou ARC n'ont droit à rien, alors que les salaires sont faibles, que le travail syndical quand il est mené comme à *Sud* impose un rythme soutenu et sur des horaires de travail différents, d'autres outils à maîtriser, des déplacements... C'est injuste. La Présidente semble avoir entendu cette demande, qui imposerait un contrôle plus strict des décharges mais cela ne devrait pas poser de problèmes, en tout cas pas pour *Sud* !

Nos bulletins de paie ont changé... et ce n'est pas sans risques...

La Région a dématérialisé nos bulletins de paie, même si elle doit en conserver un double pendant 5 ans. Vous pouvez vous y opposer en signalant votre refus à la Région par tout moyen lui conférant une date certaine (courrier postal avec accusé de réception). Certes, les adresses des agent.e.s ne sont pas toujours à jour. Certes, mettre à disposition des agent.e.s leur bulletin de salaire directement



dans un coffre-fort numérique présente un gain de temps et de frais postaux. *Sud* craint toutefois que cela ne pénalise les ARC et les ARL, nombreux.ses à ne pas disposer d'outils informatiques à domicile, et/ou à ne pas être à l'aise avec les manipulations à effectuer pour récupérer les bulletins.

L'avez-vous remarqué ? Depuis 2024, le montant net social est apparu sur votre bulletin de paie. Il correspond à la différence entre la totalité des sommes perçues (Traitement de base, primes...) et l'ensemble des cotisations et contributions sociales. Il est donc plus élevé que le montant net imposable autrefois affiché en gras sur nos bulletins, avant le prélèvement à la source des impôts. Il a un lien direct avec l'octroi des aides sociales (CAF, MSA...), et est utilisé pour le calcul de la prime d'activité et du RSA. Le risque, c'est qu'il favorise la mise en place de la « prestation sociale unique », présentée comme un moyen de lutter contre le non recours des aides, alors qu'il vise surtout à les diminuer. Ira-t-on vers le système britannique de versement des aides sociales (universal credit), qui a précarisé de nombreuses familles et de nombreux.ses travailleur.euse.s déjà pauvres en ajustant mois par mois le versement des aides en fonction des revenus réellement perçus, que ceux-ci soient mensuels ou non ? Si on les laisse faire, oui.

C'est la période des évaluations professionnelles...

Formulaire et procédure ont changé en 2023. **Nous attirons votre attention sur quelques changements qui ont créé des surprises lors des premières évaluations** ...Comme avant, **Sud** déplore le caractère infantilisant et l'utilisation d'une fiche unique pour les A, B et C, ce qui peut créer de la confusion en termes d'attendus. Rappelons que **les évaluations ont des conséquences en termes de rémunération (part au mérite du RIFSEEP), de carrière (promotion, avancement de grade), de mutation, de mobilité, de discipline aussi !** L'entretien est basé sur la fiche de poste et sur les missions de l'année N-1, et porte sur **l'année civile et non l'année scolaire**. Il permet d'évaluer avec votre encadrant.e les sujétions liées à votre poste (primes supplémentaires, temps de travail). *La grille des sujétions est-elle connue des encadrant.e.s ???* A vous de vérifier ! Normalement, l'IFSE (part fixe du RIFSEEP) peut être révisée tous les 4 ans en l'absence de changement de fonctions ou de grade et au vu de l'expérience acquise par l'agent.e, sur la base de l'expérience professionnelle. La Région avait répondu en CTP du 15 octobre 2021 qu'il n'est pas intéressant pour elle de revaloriser la prime de personnels qui ne demandent aucune mobilité... **Sud** estime que tout.e agent.e a droit à une évolution de rémunération tout au long de sa carrière, et que tous les métiers ont été amenés à évoluer en technicité, ou ont une charge de travail accrue.



Sud vous conseille de :

- ❖ **Ne pas sous-estimer le travail rendu** : on est toujours plus sévère avec soi-même que son encadrant.e (sauf problème d'encadrant.e)...
- ❖ **Attendez que votre autorité fonctionnelle et votre encadrant.e aient signé à la fin pour signer et exigez une copie.** Vous ne signez qu'une seule fois, et le délai pour contester part de la date que vous écrirez vous-même dans l'encart IX – NOTIFICATION. Ensuite, vous ne reverrez plus votre fiche et disposez de **15 jours pour contester de manière gracieuse** ;
- ❖ **Contester devant la CAP**, si la collectivité refuse votre recours, **car vous avez une 2ème chance...**
- ❖ **Vous faire accompagner par un syndicat, et mieux : vous syndiquer avant d'avoir des problèmes pour réagir vite et efficacement le jour où le vent tourne.**

Même si votre demande de révision est refusée, il reste utile de contester une mauvaise évaluation car elle vous poursuivra dans votre dossier et pourra servir de prétexte à justifier une décision disciplinaire, ou un refus de promotion...

Carrières douchées pour les encadrant.e.s

Les annonces de la Présidente le 15 décembre sont décevantes : cibler en catégorie B des encadrant.e.s de plus de 25 agent.e.s... quand tous les syndicats le demandent pour tout.e.s. Les responsables de restauration n'ont aucune chance, malgré les pressions sur la qualité, et ce dans un contexte de manque d'attractivité face à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération du privé. Pourtant, seul.e.s les encadrant.e.s restauration et les RGEM sont ciblé.e.s B aujourd'hui dans les fiches emplois... alors qu'il existe des encadrant.e.s entretien général qui encadrent plus de 25 agent.e.s... C'est confus... Enfin, quels impacts cela aura sur les RGEM des gros lycées dans le contexte de double hiérarchie des secrétaires Généraux ? Suspens... Aucune autre annonce n'a été faite concernant les avancements et promotions 2026... **Sud** demande la réouverture du travail sur les métiers et les dotations, notamment pour les CREPS et les cuisines centrales, car le vote négatif quasi unanime des syndicats (seule le CFDT s'était abstenu) aurait dû pousser la collectivité à revoir ses positions depuis 2023.

Sud a attaqué le temps de travail au tribunal administratif

Vous le savez, votre temps de travail a été modifié. Vous trouverez sur notre site Internet toutes les avancées obtenues par **Sud**, qui a fortement alimenté les propositions de l'intersyndicale :

- ★ **Comptabilisation du temps d'habillage/déshabillage/douche dans le temps de travail via des mesures d'organisation que le DGS a accepté de retenir**
- ★ **Définition d'un cycle hebdomadaire du lundi au vendredi ou du lundi au dimanche, via des sujétions concernant le travail le dimanche** (qu'il faudra compléter avec une sujétion RIFSEEP !)



Il reste des points à corriger comme le retrait de jours de soi-disant « RTT » en cas de maladie, les irrégularités de la matrice, des sujétions inégales entre CREPS et Lycées (horaires, samedis...)... ou encore, des astreintes non rémunérées pour des postes en NAS non logé.e.s. **Sud** a proposé fin août 2025 à une information en visioconférence, que vous avez été nombreux.ses à suivre. **Sud** forme également ses adhérent.e.s pour mieux comprendre leur matrice, et donc mieux se défendre !

Gardez bien vos matrices de côté, elles pourraient vous permettre d'obtenir justice...

La santé sécurité au travail, nous la défendons d'abord en F3SCT

Depuis 2023, c'est **Sud** qui assure le secrétariat et organise le travail de la Formation Spécialisée Santé sécurité et Conditions de Travail, instance qui permet de réaliser des délégations. A force d'insistance et de travail en collectif, nous avons obtenu des avancées, même si elles sont trop timides (développement des Assistant.e.s de prévention ARL, intégration d'éléments de prévention dans les conventions Région-EPLE, début de remontées des RSST...). **Sud** travaille avec Sud Education et la Fédération SUDCT sur la saisie du Registre Danger Grave et Imminent. C'est un sujet essentiel qui concerne le droit de retrait et permettra de davantage responsabiliser la Région en tant qu'employeur pour vos conditions de travail.

Plus d'informations sur notre site Internet et dans les communications annuelles de la F3SCT, disponibles sur l'Intranet régional et distribuées sous format papier chaque année dans les lycées et CREPS.

Pas de flicage avec la Vidéosurveillance ou les badges de portes

Certains lycées comptent plusieurs dizaines de caméras ! Parallèlement, les clés électroniques se généralisent un peu partout. Strictement encadrés par la loi, ces outils ne doivent pas permettre de surveiller les personnels qui travaillent, leurs horaires, ou leurs déplacements. Les données produites ne devraient pas être consultables par vos encadrant.e.s. Seul.e.s les proviseur.e.s peuvent les utiliser dans des conditions très strictes **cadrées par la CNIL**.

Sud est attaché au respect des droits des agent.e.s, et craint que ces outils ne deviennent des moyens de contrôle du travail en plus de remplacer les moyens humains de surveillance des élèves (CPE/AED) ... Beaucoup de caméras possèdent déjà des filtres de détection des comportements capables de surveiller vos faits et gestes à coups d'algorithmes et d'intelligence artificielle! **Vous êtes victime de ce type de surveillance ? Portez plainte auprès de la CNIL, c'est gratuit.**



Plus d'infos utiles sur vos
droits : [www.sudct-
regionoccitanie.org](http://www.sudct-regionoccitanie.org)



**C'EST TOUS
ENSEMBLE
QU'IL FAUT LUTTER**